



Hiver 2016

dernières nouvelles

Votre bulletin sur l'intégration communautaire

11 prix nationaux de l'inclusion scolaire présenté

Dans ce numéro:

- ◆ 11 prix nationaux de l'inclusion scolaire présenté
- ◆ Message de la présidente
- ◆ L'aide médicale à mourir : une perspective portant sur les personnes ayant un handicap
- ◆ Questions relatives au personnel
- ◆ Rencontrez la promotrice de changement de l'ANBIC, Moira Wilson
- ◆ Prêts, disponibles et capables : mythes et réalités au sujet de l'embauche de personnes ayant un handicap intellectuel
- ◆ La Société ChangeMaker de l'ANBIC



Lauréates et lauréats des prix nationaux de l'inclusion scolaire 2016 réunis à la Résidence du gouverneur à Fredericton le 18 février. Onze prix ont été remis par l'Association canadienne pour l'intégration communautaire dans le cadre des activités du Mois de l'inclusion scolaire.

Onze prix nationaux de l'inclusion scolaire ont été remis au cours d'une cérémonie à la résidence du Gouverneur. Établis par l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ANBIC), les prix reconnaissent des personnes, des écoles et des organismes du Nouveau-Brunswick qui travaillent quotidiennement pour inclure tous les étudiants dans l'éducation et la vie scolaire. Ils sont le point central des célébrations marquant le Mois national de l'inclusion scolaire.

La cérémonie a été organisée par l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) et accueillie par l'honorable Jocelyne Roy-Vienneau, lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick et marraine de l'ANBIC.

Suite à la page 3...

Comité de rédaction

Rédactrice en chef:

Christy McLean,

Directrice des communications

Danny Soucy

Directeur des programmes

Journaliste:

Christy McLean,

Directrice des communications

Collaborateurs:

Rebecca Pilson,

Coordonnatrice de la
planification et TI

Jason Carr

Directeur des initiatives
stratégiques

Message de la présidente

Comme parent d'un fils et d'une fille adultes ayant un handicap intellectuel, j'ai suivi avec beaucoup d'attention la décision de la Cour suprême sur l'aide médicale à mourir. L'ANBIC a entendu plusieurs parents de jeunes et d'adultes exprimer leurs préoccupations et faire valoir la nécessité de mettre en place des mesures de protection pour éviter que leurs fils et leurs filles subissent de possibles préjudices à la suite de la décision. L'ANBIC et d'autres organismes qui s'occupent des personnes ayant un handicap rencontrent le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour lui demander de mettre en place des mesures de protection rigoureuses pour les personnes vulnérables. Dans le présent numéro de *Dernières Nouvelles*, la directrice de la facilitation indépendante de l'ANBIC, Rachel Mills, explique ce que signifie la décision de la Cour suprême, ses possibles répercussions sur les personnes ayant un handicap et les mesures que nous prenons pour faire entendre les voix des personnes ayant un handicap intellectuel.

On dit que la connaissance, c'est le pouvoir, en particulier lorsqu'il s'agit des droits des personnes ayant un handicap. La *Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies (CDPH)* définit de façon très détaillée les droits spécifiques qu'ont les personnes ayant un handicap dans tous les aspects de la vie. Qu'il s'agisse d'éducation ou de prise de décisions, la *Convention* définit de façon très détaillée les droits des personnes ayant un handicap dans tous les aspects de la vie. Dans le présent numéro de *Dernières Nouvelles*, nous avons intégré des ressources faciles à lire que vous pourrez trouver utiles lorsque vous demanderez des services et un traitement équitable. La *Convention* est l'un des plus importants instruments de promotion de vos droits ou de ceux de quelqu'un que vous soutenez.

Le droit à une éducation est inclus dans la Convention des Nations Unies. En février, au cours du Mois de l'inclusion scolaire, nous avons célébré le droit de chaque enfant de recevoir une éducation dans les écoles de son quartier. L'un des points culminants du mois a été la remise de 11 prix nationaux de l'inclusion scolaire à des lauréates et lauréats méritants de partout au Nouveau-Brunswick qui accomplissent un excellent travail en promouvant l'inclusion de tous les étudiants dans tous les aspects de la vie scolaire. J'espère que vous trouverez une source d'inspiration dans les histoires des lauréates et lauréats que nous racontons. Peut-être prendrez-vous un moment pour remercier un enseignant, une formatrice en milieu de travail ou un autre étudiant qui a eu une influence positive dans la vie de votre enfant.

Enfin, je rappelle à nos abonnés de *Dernières Nouvelles* que, en tant qu'organisme sans but lucratif, nous faisons de notre mieux pour réduire nos coûts. Notre bulletin de nouvelles est très populaire chez nos lecteurs et nos abonnements ne cessent d'augmenter, de même que les coûts de nos copies papier gratuites envoyées par la poste à nos dévoués lecteurs. Si vous voulez nous permettre de réduire les coûts d'envois postaux, vous pouvez désormais recevoir une version en ligne de *Dernières Nouvelles* directement dans votre boîte de réception. Pour abandonner la copie papier, envoyez un message électronique à nbacl@nbnet.nb.ca ou téléphonez à notre numéro sans frais, le 1-866-622-2548. Je vous remercie de nous aider à économiser de l'argent et à sauver des arbres!

La présidente de l'ANBIC,

Dianne Cormier Northrup



Prix nationaux de l'inclusion scolaire (...continué)

Son excellence l'honorable Jocelyne Roy-Vienneau et la présidente de l'ANBIC Dianne Cormier Northrup ont remis les prix à des lauréats représentant le continuum de l'inclusion au cours du cycle de l'éducation, à savoir, deux propriétaires exploitantes de garderie, le personnel de deux écoles élémentaires, la communauté scolaire d'une école élémentaire, une enseignante et un aide-enseignante, les enseignants et les étudiants d'une équipe de production d'école secondaire, une enseignante ressource, une stratège d'apprentissage de collège communautaire, une enseignante de collège communautaire, une directrice de services aux élèves et une communauté scolaire au complet.

Les personnes qu'on célèbre aujourd'hui « ont une influence importante dans la vie de personnes et de communautés par leur contribution et par l'exemple qu'elles donnent », a indiqué Dianne Cormier Northrup dans son allocution d'ouverture.

« Nous savons que la tâche d'éduquer un étudiant est difficile dans le meilleur des cas, mais il y a bien des gens dans notre système d'éducation qui, non seulement se montre à la hauteur, mais trouvent dans leur travail une source d'inspiration et de ce fait, inspirent les autres », a-t-elle ajouté.

« Le temps est maintenant venu pour nous de reconnaître ceux et celles qui vont un peu plus loin, en sachant qu'ils ne changent pas qu'une seule vie, mais plusieurs ».

« Il reste encore bien du travail à faire, a-t-elle ajouté, mais nous voulons que les éducateurs, le personnel de soutien, les étudiants et les parents considèrent les exemples des personnes que nous honorons aujourd'hui et sachent que c'est possible et que ça en vaut la peine. »

« Nous sommes conscients que nous vivons une période économique difficile, mais nous ne pourrions trouver de meilleure occasion de montrer pourquoi l'inclusion scolaire est efficace. L'inclusion scolaire consiste à tirer parti de la force collective des éducateurs, des étudiants, des parents et de la collectivité pour l'amélioration du bien-être collectif. »

Fondée en 1957 par des parents dont les enfants n'avaient pas légalement droit à une éducation dans nos écoles publiques, l'ANBIC a évolué au cours des 59 dernières années et travaille désormais à des initiatives qui touchent presque tous les aspects de la vie des personnes qui ont un handicap intellectuel.

Les lauréats du Nouveau-Brunswick des **prix nationaux de l'inclusion scolaire 2016** sont :

À **Oromocto, Jillian Power**, propriétaire et exploitante de la garderie de jour Shooting Stars, où chaque enfant est accepté et inclus de façon inconditionnelle dans le programme quotidien. À la garderie Shooting Stars, l'inclusion n'est pas qu'une politique. Elle fait partie intégrante de la pratique courante.

À **Saint John, l'école Centennial**, pour son aptitude à rassembler les éducateurs, les parents et la collectivité en général pour veiller à ce que chaque enfant se sente valorisé et qu'il apprenne selon son plein potentiel.

L'école Lincoln Elementary, Lincoln, pour être un modèle de pratiques exemplaires en matière d'inclusion scolaire dans tous les aspects de l'établissement scolaire et de la communauté de l'école.

De **l'école Fairvale Elementary à Rothesay**, l'enseignante **Shonna Martin** et l'aide-enseignante **Karen Roscoe**, pour leurs remarquables efforts à faire en sorte qu'une étudiante ayant l'autisme et son chien d'assistance soient accueillis et inclus dans tous les aspects de la vie scolaire.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Jillian Power, propriétaire-exploitante de la garderie Stars Daycare, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Stuart Kearney, enseignant méthodes et ressources, Tina Estabrooks, directrice de l'école Centennial Elementary, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Shannon Atherton, vice-présidente du service de conseil en orientation, école Lincoln Elementary, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Shonna Martin, enseignante, et Karen Roscoe, aide-enseignante à l'école Fairvale Elementary, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.

Page suivante...

Prix nationaux de l'inclusion scolaire (...continué)



De

(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Peter Creelman, aide-enseignant, Dwight Dunfield, directeur de FHS Production, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Barb Manship-Hayden, enseignante de soutien à l'éducation, école Frank L. Bowser, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Mandy Bellefleur, stratège en enseignement, CCNB Moncton, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Tammy Hachey, enseignante en éducation de la petite enfance au CCNB Woodstock, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Lise Maillet, propriétaire et enseignante au Centre éducatif le Platinum à Dieppe, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Mathieu LeBlanc, président du comité de parents, Cindy Robinson, enseignante de 1^{re} année (services intégrés), Chantal Sirois, aide-enseignante (en avant), Edna Robichaud, directrice, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.

Fredericton, l'équipe de production de

l'école Fredericton High (FHS) pour faire en sorte que tout étudiant désireux de faire partie du groupe ait un rôle important à jouer.

Barb Manship-Hayden, enseignante-ressource de **l'école Frank L. Bowser de Riverview** pour le fait d'enseigner aux étudiants comment défendre leurs intérêts et pour le fait d'aider les étudiants à mettre en pratique leur aptitude à diriger.

Du **CCNB Moncton**, **Mandy Bellefleur**, pour révolutionner l'approche du collège dans le service aux étudiants ayant un handicap et soutenir les étudiants afin qu'ils vivent tous les aspects de la vie collégiale.

Du **CCNB Woodstock**, l'enseignante de la petite enfance **Tammie Hachey**, non seulement pour son aptitude exceptionnelle à faire en sorte que tous les étudiants aient des occasions de réussir dans son programme, mais aussi pour sa capacité de soutenir les autres enseignants qui souhaitaient la même chose pour leurs étudiants.

De **Dieppe**, **Lise Maillet**, directrice du **Centre éducatif Le Platinum**, pour investir dans l'inclusion de tous les enfants dont elle à la garde, et ce, par la formation et le perfectionnement professionnel de son personnel et des partenariats avec des organismes communautaires.

Également de **Dieppe**, toute l'équipe enseignante et non enseignante, ainsi que les élèves, parents et la communauté de **l'École Sainte Thérèse**, qui ont été reconnus pour leur remarquable réussite dans la mise en œuvre de la politique d'inclusion scolaire 322 dans leur école.

De **Campbellton**, **Susan Arseneault**, directrice des **Services aux élèves (francophone Nord-Est)**. On l'a reconnait comme authentique championne de l'inclusion scolaire dans son district. Elle a par ailleurs participé à la mise en œuvre de projets comme la prestation intégrée des services (en collaboration avec les directeurs du ministère de la Santé, de la Sécurité publique et du ministère du Développement social pour la région) et d'un programme permettant aux écoles de demander du financement spécial pour du matériel adapté et d'autres outils visant à répondre aux besoins des étudiants ayant un handicap.

On trouvera une liste complète des profils des lauréates et lauréats sur le site Web de l'ANBIC à www.nbacl.nb.ca.



(De gauche à droite) Joy Bacon, présidente de l'ACIC, Susan Arseneault, directrice des Services aux élèves pour le district francophone Nord-est, et l'hon. Jocelyn Roy Vienneau.

L'aide médicale à mourir : une perspective portant sur les personnes ayant un handicap

Par Rachel Mills, Directrice de la facilitation indépendante

En février 2015, la Cour suprême du Canada a rendu un jugement d'une importance capitale, à savoir que les Canadiens ont droit à l'aide médicale à mourir. L'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire et son pendant national, l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC), se sont engagés à fond dans le dossier, dans l'espoir que les lois qui seront adoptées relativement à l'aide médicale à mourir tiennent compte des besoins des personnes ayant un handicap intellectuel et de leurs familles.

Que dit la Cour suprême dans son jugement, ou que ne dit-elle pas?

Le jugement de la Cour suprême établit que l'aide médicale à mourir sera légale pour « une personne adulte capable qui 1) consent clairement à mettre fin à ses jours ; et qui 2) est affectée de problèmes de santé graves et irrémédiables (y compris une affection, une maladie ou un handicap) lui causant des souffrances persistantes qui lui sont intolérables.

Le jugement ne dit pas qu'il doit y avoir présence d'une maladie terminale. Il n'explique pas ce qu'on considère comme des « problèmes de santé graves et irrémédiables ». Puisque la décision de la Cour suprême est large, il revient désormais aux gouvernements provinciaux et au gouvernement fédéral du Canada de légiférer l'aide médicale à mourir, en précisant qui répond aux conditions et le processus d'approbation. Le gouvernement s'est d'abord vu accorder une année à compter de la date du jugement pour adopter des mesures législatives. À l'approche de février 2016, le gouvernement fédéral a demandé une prolongation de six mois pour lui permettre d'établir des lois et des politiques. La Cour suprême examine la demande.

Pourquoi une perspective portant sur les personnes ayant un handicap est-elle importante?

L'aide médicale à mourir est un sujet qui touche tous les Canadiens. Toutefois, pour beaucoup de Canadiens ayant un handicap et leurs familles, le sujet suscite de nombreuses questions et préoccupations. Traditionnellement, les personnes ayant des handicaps ont été dévaluées par la société. En conséquence de limites ou d'un besoin de soutien additionnel, elles n'ont pas été perçues comme ayant une importance et une valeur égales à celles des autres citoyens. De plus, elles vivent souvent dans la pauvreté, rencontrent des obstacles à accès aux soins de santé ou aux mesures de soutien pour personnes ayant un handicap, et courent un risque accru de subir de mauvais traitements.

En explorant la question de l'aide médicale à mourir, on constate un équilibre délicat entre la protection du droit et de la dignité des personnes qui souhaitent faire ce choix et la protection des personnes qui peuvent être vulnérables dans notre société. Pour assurer un choix réel à tous les Canadiens, il faut examiner les facteurs susmentionnés, à savoir la dévaluation, la pauvreté, l'accès aux mesures de soutien et aux services, et la sécurité. Pour les personnes ayant une maladie terminale, l'accès à des soins de fin de vie appropriés est également primordial. Si ces facteurs ne sont pas pris en compte, les personnes ayant un handicap risquent de choisir l'aide médicale à mourir dans des situations qui pourraient être évitées. Dans son jugement de 2015, la Cour suprême a clairement reconnu qu'il y a des risques associés à la légalisation de l'aide médicale à mourir et « **qu'un système de garanties soigneusement conçu et surveillé peut limiter les risques associés à l'aide médicale à mourir** ».

Page suivante...

« En explorant la question de l'aide médicale à mourir, on constate un équilibre délicat entre la protection du droit et de la dignité des personnes qui souhaitent faire ce choix et la protection des personnes qui peuvent être vulnérables dans notre société. »

L'aide médicale à mourir (...continué)

Que fait l'ANBIC relativement à l'aide médicale à mourir?

L'ANBIC a établi des partenariats avec les organismes d'intégration communautaire de partout au pays pour que les voix des personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles soient représentées dans les discussions à l'échelle nationale sur l'aide médicale à mourir. L'ANBIC a été l'un des différents organismes qui se sont associés à l'Association canadienne pour l'intégration communautaire afin d'élaborer un document proposant des éléments de base en vue d'une régulation de l'aide médicale à mourir au Canada. On veut ainsi encourager les législateurs à adopter ces suggestions, et ce, pour protéger adéquatement des personnes ayant un handicap et d'autres personnes potentiellement vulnérables dans notre société, tout en leur accordant un choix réel et la dignité dans la prise de décision. Voici quelques-unes des principales recommandations :

- **Évaluer la vulnérabilité et assurer un consentement éclairé**

Le système relatif à l'aide médicale à mourir doit comprendre des moyens d'évaluer la vulnérabilité à titre de facteur important dans la capacité de choisir en toute indépendance. Cette évaluation devrait prendre en compte des facteurs comme la pauvreté, le manque de soins et de soutien nécessaires, l'isolement social, les mauvais traitements, le sentiment d'être un fardeau pour les autres et l'encouragement des autres de choisir l'aide médicale à mourir. Lorsque ces facteurs sont présents, l'aide médicale à mourir ne devrait pas être la première option, même quand elle est réclamée. Dans le cadre du processus du consentement éclairé, on devrait explorer d'autres options, ainsi que des possibilités de vérifier si la personne ne subit pas de pression pour prendre une décision. Un évaluateur qualifié devrait être chargé d'aider les personnes à explorer des solutions de remplacement et des options. En raison de la nature de la décision, les personnes qui envisagent de recourir à l'aide médicale à mourir devraient être en mesure de prendre des décisions juridiques en toute indépendance.

- **Examen avancé de l'indépendance et autorisation**

Dans le cadre d'un système de protection vigoureux, les décisions de permettre l'aide médicale à mourir devraient être révisées et approuvées par un groupe ou un comité indépendant **avant** la mise en œuvre de la procédure. Les médecins devraient être chargés de déterminer si une personne a la capacité de prendre ses propres décisions (et si la personne a des problèmes de santé « graves et irrémédiables » qui causent des souffrances intolérables), et à l'aide d'un évaluateur qualifié, déterminer s'il y a des signes que la personne est vulnérable ou qu'elle subit de la pression pour choisir l'aide médicale à mourir. Le comité indépendant devrait passer en revue l'information fournie par le médecin et l'évaluateur qualifié pour s'assurer que la personne réponde aux critères pour accéder à l'aide médicale à mourir et que des mesures appropriées ont été prises pour protéger les citoyens vulnérables et que les solutions de remplacement ont été explorées. L'information et les statistiques sur l'aide médicale à mourir devraient être rapportées et surveillées pour veiller à ce que le système offre des mesures de protection appropriées tout en garantissant un choix réel et la dignité.

- **Investissement dans les soins palliatifs et les mesures de soutien communautaire**

L'introduction de l'aide médicale à mourir ne doit pas remplacer l'accès approprié à des services de soins palliatifs ou à des mesures de soutien aux personnes ayant un handicap. Avec le vieillissement de la population canadienne, un nombre croissant de citoyens auront besoin d'accéder à ses services et mesures de soutien. Les gouvernements doivent prendre la décision stratégique et financière d'investir dans ces mesures de soutien, et ce, pour assurer aux Canadiens et Canadiennes un choix véritable.

De plus, l'ANBIC continue de rencontrer les principaux intervenants pour faire valoir sa préoccupation de veiller à ce que le système canadien encadrant l'aide médicale à mourir prévoie des mesures de protection appropriées.

Les personnes et les familles qui veulent se renseigner sur les mesures de protection recommandées que l'ANBIC et l'ACIC appuient sont invitées à consulter le lien <http://www.vps-npv.ca/>

Pour se joindre à la conversation sur l'aide médicale à mourir et la nécessité de mesures de protection appropriées, les personnes et les familles sont encouragées à communiquer avec leur député fédéral ou leur député provincial.



« On veut ainsi encourager les législateurs à adopter ces suggestions, et ce, pour protéger adéquatement les personnes ayant un handicap et d'autres personnes potentiellement vulnérables dans notre société, tout en leur accordant un choix réel et la dignité dans la prise de décision. »

Questions relatives au personnel

Avec plus de 70 employés travaillant partout dans la province et faisant « ce qu'il faut pendant aussi longtemps qu'il le faut », l'ANBIC est un organisme qui ne cesse de croître et d'évoluer! Voici quelques-uns des changements qui ont eu lieu au sein de l'équipe de l'ANBIC.



Adjoint aux communications, Chris Nealis

Chris s'est joint à l'équipe de l'ANBIC en janvier et restera parmi nous jusqu'en juin. À titre d'adjoint aux communications, il contribue à faire connaître le travail remarquable qu'accomplit l'ANBIC et à promouvoir le Programme de collecte communautaire de l'organisme.



Ian Patrick, commis à la saisie de données

Ian s'est joint à l'ANBIC en janvier et sera parmi nous pendant 16 semaines dans le cadre du Programme d'aptitudes à l'emploi. Il travaille à notre bureau de Fredericton et apporte un soutien au Programme de

Comment l'ANBIC soutient l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick

L'ANBIC a trois programmes qui soutiennent l'inclusion scolaire au Nouveau-Brunswick, à savoir, le Programme d'apprentissage et de garde de la petite enfance, le Programme d'inclusion scolaire de l'ANBIC et le programme Cap sur l'emploi.



Programme d'apprentissage et de garde de la petite enfance

Nos facilitatrices de l'apprentissage inclusif de la petite enfance (FAIPE) soutiennent les garderies éducatives de diverses façons. Nous visitons les garderies pour les aider à évaluer où elles en sont dans leurs efforts d'inclusion de tous les enfants. Ensuite, nous travaillons auprès des garderies pour offrir des conseils, des outils et des stratégies afin de les aider à devenir plus inclusives. Nous travaillons par ailleurs auprès des parents et de leur garderie à faire pour assurer l'inclusion de leur enfant dans la garderie de son quartier. Enfin, nous travaillons auprès des garderies pour aider les enfants qui se préparent à la maternelle à bien faire la transition vers l'école. Les FAIPE de l'ANBIC collaborent par ailleurs avec les services de garde après l'école en offrant des ressources de formation et d'information en vue de soutenir l'inclusion de tous les enfants qui leur sont confiés.

Programme d'inclusion scolaire



Deux des employés de l'ANBIC travaillent en inclusion scolaire dans les districts scolaires anglophones et francophones du Nouveau-Brunswick. Nous intervenons auprès des parents, des enseignants et d'autres professionnels qui travaillent auprès des élèves de la maternelle à la 12^e année. Nous apportons un soutien individuel aux élèves et aux parents pour faire en sorte que les élèves soient inclus et qu'ils s'épanouissent dans tous les aspects de la vie scolaire. Nous offrons

par ailleurs de la formation et du soutien aux écoles, aux enseignants, aux administrateurs et à d'autres professionnels pour soutenir l'inclusion de tous les élèves et de tous les membres du milieu scolaire.

Programme Cap sur l'emploi



Dans le cadre du programme Cap sur l'emploi, les facilitateurs de transition travaillent auprès des élèves du secondaire dès la 10^e année pour les aider à préparer leur transition vers le travail et la vie après avoir terminé le secondaire. Nous les aidons à rédiger des curriculum vitae, à participer à une entrevue d'emploi, à apprendre à bien se conduire en milieu de travail. Si les élèves ont besoin d'une éducation postsecondaire pour atteindre leurs objectifs professionnels, nous les aidons à

faire leur demande d'inscription au collège communautaire par l'entremise du Programme des admissions spéciales et à faire la transition vers la vie au collège.

Pour toute question sur ces programmes ou d'autres programmes de l'ANBIC, contactez-nous sans frais au 1-866-622-2548 ou à notre bureau principal à Fredericton à 1-506-453-4400, ou encore, par courriel à nbacl@nbnet.nb.ca. Vos commentaires sont les bienvenus!

Rencontrez la promotrice de changement de l'ANBIC, Moira Wilson

Il y a sept ans, l'ANBIC lançait sa toute première société de dons sur plusieurs années, la Société ChangeMaker, qui permet à des particuliers et à des organismes de donner 1000 \$ par année ou plus pendant cinq ans. Dans le présent numéro de Dernières Nouvelles, nous dressons le profil du promoteur de changement Moira Wilson. Elle a été interviewé par Jason Carr, directeur des initiatives stratégiques de l'ANBIC.

Parlez-nous un peu de vous.

Je suis pharmacienne d'hôpital depuis 35 ans. Je suis actuellement directrice de pharmacie pour le Réseau de santé horizon et j'ai pour responsabilité de fournir des services de pharmacie dans les régions de Fredericton, de Miramichi, de Moncton et de Saint John. Je vis à Saint John et j'ai quatre beaux enfants qui sont devenus de magnifiques jeunes adultes, à savoir Elizabeth, Michael, Stephen et Kevin. Par ailleurs, j'aime beaucoup la compagnie de deux beaux labradors jaunes adorables, Ben et Tucker.

Pourquoi avez-vous choisi de soutenir l'ANBIC et pourquoi est-ce important pour vous?

J'ai été initiée l'ANBIC à une tournée de petit déjeuner. J'ai tout de suite été impressionnée par l'effort de l'organisme pour favoriser la réussite des personnes et des familles qui demandent son aide. Mon fils Michael a un handicap intellectuel. J'ai pu constater par moi-même l'effet des services que l'ANBIC et l'Association pour l'intégration communautaire de Saint John (AICSJ) ont offert à Michael et à notre famille. En bref, ces organismes ont contribué à nous faire passer d'un état de malaise, d'inquiétude et d'angoisse à l'état d'espoir et de confiance que nous vivons en

observant la contribution positive de Michael à son milieu de travail et à sa collectivité de jour en jour. Comme bénéficiaire de ce soutien, je pense chaque jour au rôle essentiel que joue l'ANBIC dans nos collectivités. Des centaines de personnes comme mon fils méritent d'avoir les mêmes possibilités qui ont été offertes à Michael.

Pourquoi estimez-vous important que d'autres personnes connaissent l'ANBIC et soutiennent son travail?

Notre société sera nettement meilleure pour tous quand sera réalisée la vision de l'ANBIC, qui favorise « la pleine participation des enfants et des adultes ayant un handicap intellectuel dans tous les aspects de la société ». Les compétences et contributions particulières que les personnes ayant un handicap intellectuel peuvent apporter à nos collectivités sont probablement la ressource la moins bien exploitée de notre province. J'estime que nos collectivités ont réellement la possibilité de se transformer de manière plus constructive par l'inclusion complète des personnes ayant un handicap intellectuel. Les employés et les bénévoles talentueux et dévoués de l'ANBIC travaillent quotidiennement pour arriver à ce résultat et il est essentiel que le plus de gens possible renforcent l'appui à ce travail.

« Les compétences et contributions particulières que les personnes ayant un handicap intellectuel peuvent apporter à nos collectivités sont probablement la ressource la moins bien exploitée de notre province. »

- Moira Wilson



La promotrice de changement Moira Wilson est une partisane de longue date du mouvement de l'intégration communautaire et du travail de l'ANBIC.

Prêts, disponibles et capables : mythes et réalités au sujet de l'embauche de personnes ayant un handicap intellectuel

Au Nouveau-Brunswick, 70 % des personnes ayant un handicap intellectuel sont sans emploi ou sous-employés. Des travaux de recherche démontrent que les attitudes des employeurs jouent un rôle important dans leur décision d'embaucher une personne ayant un handicap intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme (TSA). Nous croyons que si les employeurs étaient mieux renseignés sur l'analyse de rentabilité solide qui favorise l'embauche de personnes ayant un handicap intellectuel, les statistiques d'embauche changeraient considérablement. Voici quelques mythes et réalités susceptibles de corriger certaines perceptions erronées concernant l'embauche de personnes ayant un handicap intellectuel ou un trouble du spectre de l'autisme. Nous espérons que vous les communiquerez aux employeurs de votre région.

PRÊTS DISPONIBLES ET CAPABLES

Mythe : Cela coûte trop cher d'aménager le milieu de travail d'un employé ayant un handicap.

Réalité : Le Réseau des aménagements du lieu de travail a étudié 2000 employés et a déterminé que 57 % des employeurs n'ont signalé aucun coût additionnel découlant de l'embauche d'une personne ayant un handicap intellectuel ou un TSA. 37 % ont signalé un coût non récurrent minime de moins de 500 \$.

Mythe : Les employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA ne pourront pas contribuer autant que leurs collègues.

Réalité : 73 % des employés indiquent qu'ils sont fortement d'accord pour dire que leurs nouveaux collègues contribuent autant que les autres employés de leur organisation.

Mythe : Les employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA ne tiennent pas le coup longtemps dans les milieux de travail à haut rendement.

Réalité : Comparativement du taux de roulement moyen de 49 % dans tous les secteurs, celui des employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA est beaucoup plus faible, à seulement 7 %.

Mythe : Les employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA ont un taux d'absentéisme élevé.

Réalité : 86 % des employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA se sont classés dans la moyenne ou mieux pour l'assiduité comparativement à leurs collègues.

Mythe : Les employeurs à haut rendement sont trop concurrentiels pour embaucher des personnes ayant un handicap intellectuel ou un TSA.

Réalité : Les employeurs à haut rendement ont 37 % plus de chance d'embaucher les personnes ayant handicap intellectuel, car leurs talents correspondent bien aux postes à pourvoir.

Mythe : Les employés ayant un handicap intellectuel ou un TSA représentent un risque accru de blessure ou d'accident de travail.

Réalité : 98 % des personnes ayant un handicap se classent dans la moyenne ou mieux que leurs collègues sans handicap pour ce qui est de la sécurité au travail.

Si vous êtes un employeur souhaitant se renseigner sur le programme PDC, communiquez avec Jon Lister, directeur de la facilitation du marché du travail au 506-453-4400 ou par courriel à jlister@nbacl.nb.ca, ou encore, consultez le site Web du programme Prêts, disponibles et capables à <http://readywillingable.ca/>.

La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations

Qu'est-ce que la Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies?

La *Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies* (CDPH) est le document le plus progressiste en matière de droits de la personne visant les personnes ayant un handicap de l'histoire de l'humanité. Elle marque un changement important dans les attitudes et les approches relativement aux personnes ayant un handicap. La *Convention* présente les personnes ayant un handicap comme ayant des droits et comme étant capables de réclamer ces droits, de prendre des décisions par eux-mêmes et d'être des citoyens actifs dans la société.

Bien que la *Convention* n'instaure pas de nouveaux droits de la personne, elle établit clairement pour les États l'obligation de promouvoir, de protéger et d'assurer les droits des personnes ayant un handicap. Elle précise que les pays ne doivent pas exercer de discrimination contre les personnes ayant un handicap et définit les mesures que les pays doivent prendre pour créer un milieu propice permettant aux personnes ayant un handicap de profiter de l'égalité réelle dans la société.

Qu'est-ce que la CDPH peut faire pour les personnes ayant un handicap intellectuel?

- Lorsque des politiques et de nouvelles lois sont rédigées, la CDPH veille à ce que ces politiques et ces lois respectent les droits de la personnes.
- Elle donne une autorité morale à notre appel à l'inclusion. Cela signifie que l'inclusion n'est pas une philosophie. C'est le droit de chaque personne visée par la *Convention* des Nations Unies.

Comment puis-je me servir de la *Convention*?

- On peut se servir de la CDPH comme outil d'information, comme outil de défense des droits et comme outil juridique.
- L'ANBIC peut s'en servir quand elle parle aux gouvernements de l'importance de veiller à ce que les nouvelles politiques et les nouvelles lois répondent aux exigences de la CDPH.
- Elle est utile lorsque l'on demande des services pour soi ou pour quelqu'un que l'on soutient.

Comment puis-je obtenir une version facile à lire de la *Convention*?

Voici quelques bons sites Web qui offrent des versions accessibles et faciles à lire de la *Convention* des Nations Unies.

- Ce lien vidéo montre la version American Sign Language de la CDPH : <http://bit.ly/1Q09aTy>.
- Texte intégral de la Convention relative aux droits des personnes handicapées <http://bit.ly/1B3vQw6>

Pour une version papier du guide facile à lire de la *Convention* des Nations Unies, communiquez sans frais avec l'ANBIC au 1-866-622-2548 ou par courriel à nbacl@nbnnet.nb.ca.

Savais-tu?

La CDPH est la première convention sur les droits de la personnes du 21e siècle et le premier instrument juridiquement contraignant avec protection complète pour les personnes ayant un handicap.

NBACL Changemaker Society

L'ANBIC tient à remercier chaleureusement les membres de sa société ChangeMaker. Au cours des dernières années, les personnes suivantes ont apporté des contributions importantes au soutien du travail que nous faisons pour les enfants et les adultes ayant un handicap intellectuel et leurs familles :

David et Rhonda Alward
Joy Bacon
Base Engineering Inc.
Business Bridge (Brad and Colette Wasson)
Cannon's Cross Pub
Krista et Jody Carr
Ed Carten Realty (1998) Ltd. et Francine Comeau
Gary Chase
Elaine Colter
Claude Francoeur
Fredericton Inn
Freedom 55 a Division of London Life Insurance Company
Tammy et Terry Gallant
Gardiner Realty Ltd. (Lincoln Thompson)
Jim Gilbert's Wheels & Deals
Hatheway Family Foundation
Teresa Hatto
Eugene Hill
Troy et Elizabeth Kearns
Joanne Kraftcheck
Doug MacDonald
Dixie Mitchell
Karen MacDonald
Paul Mansz
Catherine Morris
Dean Mullin

NB Nurses Union
New Brunswick Union of Public and Private Employees
New Brunswick Branches of United Rentals
Northumberland Dairies
Debbie Northrup
Jack et Ann Passmore
Gordon Porter
Barbara Ramsay
Ken Pike
Rob Ricketts, Fredericton Volkswagen
Scotiabank
The Scott Family
Ann Sherman
Value Village
Maynard & Betty Shore
Lorraine Silliphant
Snooty Fox
Danny and Jacinthe Soucy
Gary Waite et Kate Hayward
John Waite
Jeff White
Doug Willms et Ann Manuel
Moir Wilson
McInnes Cooper
Et trois donateurs anonymes!

Merci à tous nos grands donateurs!

Value Village

THE
HATHEWAY
GROUP

BASE ENGINEERING INC.
FUEL TRANSFER AUTOMATION

 Freedom 55
Financial

A division of London Life Insurance Company

STRONGER COMMUNITIES TOGETHER™

MCINNES
COOPER
LAWYERS | AVOCATS

 New Brunswick
UNION
SYNDICAT
du Nouveau-Brunswick

 The Learning Bar

 Scotiabank™



Dites-nous ce que vous pensez!

Le bulletin *Dernières nouvelles* est *votre* bulletin et nous voulons savoir ce que vous pensez! Nous cherchons toujours des façons de l'améliorer, alors dites-nous quelles histoires ou information vous aimeriez retrouver ou la façon que nous pourrions rendre votre lecture plus intéressante. Bien entendu, nous sommes toujours à la recherche d'histoires formidables et de belles photos. N'hésitez pas à nous envoyer vos propres nouvelles!

Contact :

Christy McLean, directrice des communications

Courriel : cmclean@nbacl.nb.ca

Tél. : 1-506-453-4404

Sans frais : 1-866-622-2548

Joignez-nous sur Facebook et sur Twitter!

Contribuer à répandre l'information sur notre travail en *aimant* et en *partageant* notre page Facebook

(<https://www.facebook.com/nbacl>).

Nous sommes aussi sur Twitter : twitter.com/NBACL



Nous ne voulons pas vous perdre!

Le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi antipourriel, qui est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Cette loi régit la distribution de tous les messages électroniques commerciaux au Canada.

En raison de cette loi, l'Association du Nouveau-Brunswick pour l'intégration communautaire (ANBIC) vous demande votre consentement exprès pour continuer de vous envoyer des communications électroniques (courriels). Cela comprend nos bulletins, les renseignements sur nos activités, nos programmes, le travail de soutien et les événements.

Il se peut que vous ayez reçu ce message par courriel parce que vous êtes abonné à notre bulletin *Dernières nouvelles* ou que votre nom figure à notre liste d'envoi. Toutefois, si vous n'avez pas reçu de message par voie électronique et que vous souhaitez continuer de recevoir le bulletin de l'ANBIC ou les mises à jour par courrier électronique, veuillez consulter le site Web suivant : https://www.surveymonkey.com/s/I_Consent et cliquer sur le lien **Je consens**.

* Il est à noter que vous pouvez vous désabonner à tout moment.

Aidez-vous à préserver nos ressources, et l'environnement!

Si vous souhaitez recevoir *Dernières nouvelles* par voie électronique, envoyez-nous un courriel à nbacl@nbnet.nb.ca.



L'ANBIC/NBACL est un organisme provincial sans but lucratif qui soutient les personnes ayant un handicap intellectuel et leurs familles depuis 1957. L'ANBIC travaille à faire en sorte que les personnes ayant un handicap intellectuel aient les mesures de soutien dont elles ont besoin pour mener des existences enrichissantes et participer à la vie de leurs communautés en tant que

